

TROPHEES DES BELGES DU BOUT DU MONDE (1^{ère} édition)

Édition 2016 - Règlement

Article 1 : Objet

Les Trophées des Belges du bout du monde récompensent des acteurs/entreprises privés qui font la renommée de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'étranger, en y travaillant et en s'investissant dans des projets novateurs et émergents.

L'objectif de cette opération est de valoriser les initiatives exemplaires prises par ces acteurs privés pour dynamiser notre planète tout en donnant une image positive de nos régions. Mettre en avant leurs démarches innovantes permettra de participer à la promotion de la Belgique dans le monde tout en insufflant l'esprit d'entreprendre aux jeunes qui, chez nous, se débattent dans l'impasse du sous-emploi. Leur offrir une lueur d'espoir et des exemples concrets de « success-stories » agrandira aussi les horizons de notre petit pays !

Cinq catégories sont ouvertes :

Le prix « Culture » : récompense un artiste, une œuvre, une initiative favorisant les échanges entre la Belgique à l'étranger

Le prix « Art de Vivre » : récompense une personne ou un établissement mettant en valeur la mode, l'architecture ou la gastronomie belge à l'étranger, tout en privilégiant les échanges avec les populations locales

Le prix « Solidarité: vise à récompenser un projet concret qui participe à la construction d'un monde meilleur et d'une société plus juste

Le prix « Economie » : récompense une société belge ayant investi à l'étranger pour y créer de l'emploi et/ou de la valeur ajoutée ayant des retombées positives dans le pays où elle est implantée

Le prix « Nouvelle Technologie » : récompense un individu ou une start-up ayant développé un projet visant à l'amélioration du bien-être de l'humanité

Article 2 : Organisation

Les « Trophées des Belges du bout du monde » sont organisés à l'initiative de la RTBF par la fédération Wallonie-Bruxelles en collaboration avec WBI .

L'organisation et la remise de ces prix pourront être interrompues, retardées ou annulées par les organisateurs si les circonstances l'exigent et/ou en cas de force majeure.

Article 3 : Participants

Le concours est ouvert à toute personne, organisation ou groupe (association, entreprise), ayant, ou non, participé, ces 30 dernières années, à l'émission radio-télévisée « Les belges du bout du Monde ». L'ancrage belge est indispensable mais la nationalité ne l'est pas. Priorité sera cependant donnée aux projets portés par des compatriotes.

Article 4 : Conditions de participation

Le projet proposé doit toujours être d'actualité le jour de la cérémonie de remise des prix, en l'occurrence le 18 décembre 2016.

Un même projet ne peut être proposé que dans une seule catégorie.

Le projet doit avoir été mené à l'étranger et/ou être en lien avec l'image de la Belgique à l'étranger

Le projet ne peut concourir si une personne œuvrant au projet fait partie d'un jury de présélection ou du grand jury.

Si le projet fait l'objet d'un droit de propriété intellectuelle ou industrielle, l'accord du détenteur de ce droit, quant à l'usage qui sera fait dans le cadre des « Trophées des belges du bout du Monde », doit être présenté lors du dépôt de candidature (voir point 11 du formulaire d'inscription).

S'ils sont nominés, les candidats s'engagent à être disponibles entre le 15 novembre et le 15 décembre pour le tournage d'un reportage vidéo de 2 minutes.

S'ils sont nominés, les candidats acceptent que leur projet soit présenté sur le site internet et dans les émissions de la RTBF et s'engagent à fournir trois photos pour illustrer leur projet.

S'ils sont lauréats, les candidats s'engagent à être présents physiquement lors du brunch de cérémonie de remise des prix qui se tiendra le 18 décembre à la Halle aux Draps à Tournai

Les candidats s'engagent à répondre aux éventuelles questions de la presse lors de cette cérémonie de remise des prix.

Article 5 : Modalités de participation

Les candidats doivent rentrer un dossier de candidature.
Celui-ci est téléchargeable sur <http://rtbf.be/lapremiere>

Le dossier de candidature peut également être envoyé par voie postale si la demande en est faite expressément soit par mail à l'adresse : bbdm@rtbf.be ou par courrier à RTBF, Les belges du bout du Monde, Boulevard Reyers, 52, B-1044 Bruxelles (Belgique)

Ce dossier de candidature doit être dûment complété et la catégorie clairement mentionnée.

L'utilisation de la version électronique du formulaire d'inscription téléchargeable sur <http://rtbf.be/lapremiere> est à privilégier.

Les dossiers et documents des candidatures ne seront pas retournés à l'expéditeur.

Article 6 : Comités de présélection et Grand jury

Présélection

En vue de désigner les lauréats, cinq comités de présélection (statuant de manière indépendante) seront constitués. Chaque comité de présélection sera composé de 5 membres répartis comme suit : 1 membre de WBI ; 1 membre du cabinet du Ministre-Président de la FWB, 1 membre de l'Union Francophone des belges à l'étranger et 1 journaliste de la RTBF et 1 journaliste de La Libre Belgique ayant des connaissances pointues dans le domaine (culture, art de vivre, solidarité, économie, nouvelle technologie).

Au terme de cette présélection, 15 projets seront nominés (3 par catégorie) et envoyés en finale. Un courriel sera adressé tant aux nominés qu'aux non-nominés à l'issue de cette présélection.

Les 15 projets nominés seront dévoilés sur le site internet <http://rtbf.be/lapremiere> à partir du 15/10/2016. Ils y bénéficieront d'une page spécifique de présentation octroyant une visibilité à leur projet et ils seront tous présentés dans l'émission radio « Les Belges du bout du Monde » sur La Première (culture le 16/10, art de vivre le 23/10, solidarité le 30/10, économie le 06/11, nouvelle technologie le 13/11).

Vote des Internautes

Entre le 15/10/2016 et le 15/11/2016 à minuit, les internautes seront invités à voter pour le projet de leur choix sur le site internet <http://rtbf.be/lapremiere>. Ce vote du public vaut pour 20% du classement final. Un seul vote par personne est accepté. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure un candidat en cas d'abus ou de tricherie.

Grand jury

Un grand jury composé de 5 personnalités représentatives de la RTBF, de la FWB, de WBI, de La Libre Belgique et de l'UFBE

Les décisions sont prises après délibération et en tenant compte du vote des membres du comité de présélection (1^e étape), du vote des internautes (2^e étape) et du vote des membres du grand jury (3^e étape). Ces décisions sont sans recours et n'ont pas à être motivées.

Les membres des comités de présélection et les membres du grand jury s'engagent à observer le secret des délibérations.

Les membres des comités de présélections et les membres du grand jury s'engagent à n'être impliqués en aucune façon que ce soit à un projet participant.

Article 7 : Critères de sélection

Les comités de présélection et le grand jury prendront en considération les critères suivants pour l'évaluation des dossiers introduits (quelle que soit la catégorie) :

Pertinence du projet;

Qualité de l'initiative (moyens mis en œuvre);

Impact du projet et plus value sociétale

Originalité du projet ;

Pérennité du projet

Médiatisation (ou possibilité de) du projet

-Implication des populations locales dans le projet

Transfert du projet (possibilité de dupliquer ou d'adapter le projet dans une autre structure, un autre pays) ;

Ces critères mentionnés ci-dessous auront une pondération égale.

Article 8 : Prix

En fonction de la qualité des projets soumis et sous réserve des décisions du jury, un billet d'avion sera attribué au lauréat de chaque catégorie pour lui permettre de venir participer à la proclamation des résultats le 18/12 à Tournai

Les lauréats recevront en outre la visite d'un journaliste de la RTBF qui réalisera un reportage radio-télé sur les projets gagnants. Ceux-ci seront diffusés dans l'émission télé enregistrée le 18/12 à Tournai et programmée le 25/12 sur la une. Ils s'engagent à guider de journaliste comme mentionné dans le formulaire d'inscription (voir point 10 : « *Que souhaitez-vous montrer dans notre émission si vous remportez le prix* » ?

Article 9 : Proclamation des Résultats

Les prix seront proclamés lors de la cérémonie officielle qui se déroulera le 18 décembre 2016 à Tournai.

Article 10 : Utilisation des informations

En adressant leur candidature, les participants sélectionnés autorisent les organisateurs et leurs partenaires à recueillir les informations ; à publier ou diffuser (sur quelque support que ce soit) l'ensemble des documents du dossier (projet, photos, ...) utiles à l'examen et à l'attribution du prix et à son aspect événementiel.

Les candidats sélectionnés autorisent les organisateurs à communiquer leur identité lors de la publication des résultats.

Article 11 : Acceptation du règlement

Les décisions prises à tous les niveaux de sélection sont sans appel.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de litige lié à un droit de propriété intellectuelle ou industrielle eu égard aux engagements pris par les candidats.

La participation aux prix « Trophées des belges du bout du Monde » vaut acceptation du présent règlement.